

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, December 10, 2025

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:16 p.m. [ET] to consider the subject matter of those elements contained in Divisions 18 and 27 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

**Senator Peter M. Boehm** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good morning. My name is Peter Boehm. I am a senator from Ontario and the chair of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

[*English*]

I wish to invite committee members participating in today's meeting to introduce themselves.

**Senator Adler:** Charles Adler, Manitoba.

[*Translation*]

**Senator Gerba:** Amina Gerba from Quebec.

[*English*]

**Senator Ravalia:** Welcome. Mohamed Ravalia, Newfoundland and Labrador.

**Senator Papatello:** Hello. Sandra Papatello, Ontario.

**Senator Woo:** Yuen Pau Woo, British Columbia.

**Senator Harder:** Peter Harder, Ontario.

**Senator Dasko:** Donna Dasko, senator from Ontario.

**Senator Al Zaibak:** Mohammad Al Zaibak, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Hébert:** Martine Hébert from Quebec.

[*English*]

**The Chair:** Welcome, all. I would like to welcome everyone who is watching across the country on ParlVU.

Colleagues, we are meeting to study the subject matter of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025 — in other words, the budget implementation act.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 10 décembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 16 (HE), pour étudier la teneur des éléments des sections 18 et 27 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

**Le sénateur Peter M. Boehm** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bonjour. Je m'appelle Peter Boehm, je suis un sénateur de l'Ontario et je suis président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[*Traduction*]

J'invite maintenant les membres du comité présents aujourd'hui à se présenter.

**Le sénateur Adler :** Charles Adler, du Manitoba.

[*Français*]

**La sénatrice Gerba :** Amina Gerba, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Ravalia :** Bienvenue. Mohamed Ravalia, de Terre-Neuve-et-Labrador.

**La sénatrice Papatello :** Bonjour. Sandra Papatello, de l'Ontario.

**Le sénateur Woo :** Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur Harder :** Peter Harder, de l'Ontario.

**La sénatrice Dasko :** Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

**Le sénateur Al Zaibak :** Mohammad Al Zaibak, de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Hébert :** Martine Hébert, du Québec.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à tous. Je souhaite la bienvenue à tous ceux qui nous regardent partout au pays sur ParlVU.

Chers collègues, nous nous réunissons pour étudier la teneur du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, c'est-à-dire la loi d'exécution du budget.

The specific elements referred to this committee by the Senate are Divisions 18 and 27 of Part 5.

What we thought we would do differently is to do both of these at the same time in one meeting like this. We'll see if that works.

Today, we are pleased to welcome the following government officials:

From the Department of Finance Canada, Erin Hunt, Director General, Financial Crimes and Security Division; Jeremy Weil, Senior Director, International Financial Crimes and Sanctions; and Ben Rankin, Senior Advisor, Financial Crimes and Security Division.

From Global Affairs Canada, Larisa Galadza, Associate Assistant Deputy Minister, International Security and Political Affairs Branch — known to this committee as our former ambassador to Ukraine as well, I should add — Patrick Boulanger, Director, Export Controls Policy Division; Judy Korecky, Deputy Director, Export Controls Policy Division; and Stephen Burrige, Executive Director, Sanctions Policy Division.

The others are sitting behind the principal witnesses but can, of course, step forward if and as they are required.

And from the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, we welcome Michael-John Almon, Assistant Deputy Director, Strategic Policy and Review.

Welcome to you all. Thank you for being with us.

*[Translation]*

Before we hear your opening statements and proceed to questions and answers, I would ask everyone present to please mute notifications on their devices.

*[English]*

Also, I would ask you to observe the instructions on the cards in front of you with respect to the use of microphones and the earpiece to avoid any sonic problems for our interpreters and other staff.

We are ready to hear your opening remarks, which will be followed as usual by questions from senators.

Ms. Hunt, the floor is yours, and you will be followed by Ms. Galadza.

**Erin Hunt, Director General, Financial Crimes and Security Division, Department of Finance Canada:** Thank you, honourable senators. I am pleased to be here today to discuss Division 18 of Part 5 of the budget implementation act,

Les éléments précis renvoyés à ce comité par le Sénat sont les sections 18 et 27 de la partie 5.

Nous avons pensé procéder différemment, c'est-à-dire aborder les deux sections en même temps dans une même réunion. Nous verrons si cette méthode fonctionne.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir les fonctionnaires suivants.

Du ministère des Finances Canada, Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité; Jeremy Weil, directeur principal, Crimes financiers internationaux et sanctions; et Ben Rankin, conseiller principal, Division des crimes financiers et de la sécurité.

D'Affaires mondiales Canada, Larisa Galadza, sous-ministre adjointe déléguée, Secteur de la sécurité internationale et des affaires politiques — connue également par ce comité comme notre ancienne ambassadrice en Ukraine, devrais-je ajouter —; Patrick Boulanger, directeur, Direction de la politique de contrôle des exportations; Judy Korecky, directrice adjointe, Direction de la politique de contrôle des exportations; et Stephen Burrige, directeur exécutif, Direction des politiques liées aux sanctions.

Les autres témoins sont assis derrière les témoins principaux, mais peuvent, bien sûr, intervenir au besoin.

Enfin, du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, nous accueillons Michael-John Almon, sous-directeur adjoint, Politiques stratégiques et révisions.

Bienvenue à tous. Je vous remercie d'être parmi nous.

*[Français]*

Avant d'entendre votre déclaration et de passer aux questions et réponses, j'aimerais demander à toutes les personnes présentes de bien vouloir mettre en sourdine les notifications sur leurs appareils.

*[Traduction]*

Je vous demanderais d'observer les directives sur les cartes devant vous concernant l'utilisation des microphones et des oreillettes afin d'éviter tout problème sonore pour nos interprètes et les autres membres du personnel.

Nous sommes prêts à entendre votre déclaration préliminaire, qui sera suivie, comme d'habitude, des questions des sénateurs.

Madame Hunt, la parole est à vous, et vous serez suivie de Mme Galadza.

**Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité, ministère des Finances Canada :** Merci, honorables sénateurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter

which proposes two sets of amendments to the Special Economic Measures Act, or SEMA.

The first set of amendments would require the Minister of Foreign Affairs to consult the Minister of Finance before sanctioning entities that could have unintended consequences on Canada's financial system. The second set of amendments would authorize the Minister of Finance to issue a targeted charge on windfall profits financial institutions may earn from holding immobilized assets.

[*Translation*]

The first proposed amendments are contained in clause 354. The integrated nature of the global financial system means that targeting certain foreign financial institutions with sanctions could lead to unintended consequences for Canada's own financial system, especially when a foreign financial institution is active in Canada or is large enough that their failure could raise financial stability concerns.

These proposed amendments would require the Minister of Foreign Affairs to consult the Minister of Finance when sanctioning the following entities under SEMA: globally systematically important banks; foreign banks authorized to operate in Canada; foreign payment service providers operating in Canada; foreign central banks; and foreign entities operating a stock exchange and/or clearing and settlement system.

[*English*]

Regarding the second set of amendments, while sanctions are an important foreign policy tool, their use can lead to market distortions in Canada's financial sector. Financial institutions do not face competition to retain immobilized assets, which can remain on their balance sheets for extended periods, generating undue profits.

This is the case in Belgium, for example, where Euroclear, a major European transaction clearing and settlement provider, now holds €173 billion in immobilized Russian sovereign assets, which generates some €5 billion in annual windfall profits.

To avoid undue profits to Euroclear, and to support Ukraine's financing needs, the European Union introduced a windfall profit mechanism on certain financial institutions holding Russian sovereign assets, the proceeds of which are sent to support

de la section 18 de la partie 5 de la loi d'exécution du budget, qui propose deux séries de modifications à la Loi sur les mesures économiques spéciales, ou LMES.

La première série de modifications exigerait que le ministre des Affaires étrangères consulte le ministre des Finances avant d'imposer à des entités des sanctions qui pourraient avoir des conséquences imprévues sur le système financier canadien. La deuxième série de modifications autoriserait le ministre des Finances à imposer une taxe ciblée sur les bénéfices exceptionnels que les institutions financières pourraient tirer de la détention d'actifs immobilisés.

[*Français*]

Les premières modifications proposées sont contenues dans l'article 354. La nature intégrée du système financier mondial signifie que le fait de cibler certaines institutions financières étrangères avec des sanctions pourrait avoir des conséquences imprévues pour le système financier canadien, en particulier lorsqu'une institution financière étrangère est active au Canada ou est suffisamment importante pour que sa faillite puisse susciter des inquiétudes quant à la stabilité financière.

Ces modifications proposées exigeraient que la ministre des Affaires étrangères consulte le ministre des Finances lorsqu'elle impose des sanctions aux entités suivantes en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales : les banques d'importance systémique mondiale, les banques étrangères autorisées à exercer leurs activités au Canada, les fournisseurs de services de paiements étrangers exerçant leurs activités au Canada, les banques centrales étrangères et enfin, les entités étrangères exploitant une bourse et/ou un système de compensation et de règlement.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la deuxième série de modifications, bien que les sanctions constituent un outil important de politique étrangère, leur utilisation peut entraîner des distorsions sur le marché dans le secteur financier canadien. Les institutions financières n'ont pas de concurrence pour ce qui est de la conservation des actifs immobilisés, qui peuvent rester dans leur bilan pendant de longues périodes, générant des bénéfices involontaires.

C'est le cas, par exemple, en Belgique, où Euroclear, un important fournisseur européen de services de compensation et de règlement, détient actuellement 173 milliards d'euros d'actifs souverains russes immobilisés, qui génèrent quelque 5 milliards d'euros de bénéfices exceptionnels par an.

Afin d'éviter des bénéfices involontaires à Euroclear et de soutenir les besoins de financement de l'Ukraine, l'Union européenne a mis en place un mécanisme de prélèvement sur les bénéfices exceptionnels visant certaines institutions financières

Ukraine. Our European partners have called on others to replicate this mechanism as a sign of solidarity.

The proposed amendments contained in clauses 353 and 355 to 362 would introduce a made-in-Canada version of the windfall profit mechanism, through a targeted charge on the profits financial institutions may earn from holding immobilized assets. The Minister of Finance would be responsible for the administration and enforcement of these new authorities.

Under the proposed approach, the Governor-in-Council would be authorized to make regulations requiring federally regulated financial institutions to provide the Minister of Finance with information on immobilized property in their control, as well as any profits realized from immobilized property. The amendments further empower the Minister of Finance to order financial institutions to pay profits derived from immobilized assets to the Receiver General. The amendments also allow for information sharing among officials to exercise these powers.

[Translation]

Together, these amendments would protect Canada's financial system from potential unintended consequences stemming from sanctions, as well as demonstrate solidarity with European allies who have implemented a similar windfall profit charge specifically on Russian sovereign assets.

[English]

With that, I will pass the floor back to you, senator.

**The Chair:** Thank you very much.

Colleagues, I would like to remind you, if you want to ask a question, please indicate so. We don't have a list with too many so just as a reminder.

Ms. Galadza, you have the floor.

**Larisa Galadza, Associate Assistant Deputy Minister, International Security and Political Affairs Branch, Global Affairs Canada:** Honourable senators, thank you for the opportunity to appear before you to discuss Division 27 of Part 5 of the budget implementation act, which proposes targeted amendments to the Export and Import Permits Act, or the EIPA. These amendments are designed to strengthen Canada's ability to safeguard its economic security in a rapidly evolving global environment.

"Economic security" is a broad term. In this context, it includes Canada's ability to manage foreign threats and shocks

détenant des actifs souverains russes. Les sommes prélevées par l'application de ce mécanisme servent au soutien de l'Ukraine. Nos partenaires européens ont appelé les autres pays à reproduire ce mécanisme en signe de solidarité.

Les modifications proposées dans les articles 353 et 355 à 362 introduiraient une version canadienne du mécanisme de prélèvement sur les bénéficiaires exceptionnels, par l'entremise d'un prélèvement ciblé sur les bénéficiaires que les institutions financières peuvent tirer de la détention d'actifs immobilisés. Le ministre des Finances serait chargé de l'administration et de l'application de ces nouveaux pouvoirs.

L'approche proposée conférerait au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements obligeant les institutions financières à fournir au ministre des Finances des renseignements sur tout bien qui est sous leur contrôle, ainsi que sur tout bénéfice tiré de tel bien. Les modifications conféreraient en outre au ministre des Finances le pouvoir d'obliger une institution financière à verser ces bénéfices au receveur général. Elles permettraient également le partage de renseignements entre les fonctionnaires afin qu'ils puissent exercer ces pouvoirs.

[Français]

Ensemble, ces modifications protégeraient le système financier canadien contre les conséquences imprévues pouvant découler des sanctions et démontreraient notre solidarité avec nos alliés européens et avec leur approche par rapport aux profits exceptionnels issus spécifiquement des actifs souverains russes.

[Traduction]

Sur ce, je vous redonne la parole, sénateur.

**Le président :** Merci beaucoup.

Chers collègues, si vous souhaitez poser une question, n'hésitez pas à le signaler. Je vous le rappelle simplement, car nous n'avons pas beaucoup de questions.

Madame Galadza, vous avez la parole.

**Larisa Galadza, sous-ministre adjointe déléguée, Secteur de la sécurité internationale et des affaires politiques, Affaires mondiales Canada :** Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous pour discuter de la section 27 de la partie 5 de la loi d'exécution du budget, qui propose des modifications ciblées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, ou LLEI. Ces modifications sont conçues pour renforcer la capacité du Canada à protéger sa sécurité économique dans un environnement mondial en rapide évolution.

Le terme « sécurité économique » est vaste. Dans ce contexte, il comprend la capacité du Canada à gérer les menaces et les

while guiding economic activity such as imports and exports to support national security objectives and foster growth.

Stable and predictable international trade is a significant contributor to Canada's economic security. However, the global trading system is increasingly shaped by strategic competition, supply chain fragility and, in some cases, the deliberate use of economic measures to exert pressure on other states.

[*Translation*]

Many of our partners and allies, including the United States, the European Union, Japan and Germany, have regulatory tools to address these emerging risks.

The purpose of the proposed amendments is to ensure that Canada is similarly equipped. The amendments proposed in Division 27 relate to the Export Control List and the Import Control List.

[*English*]

You are likely familiar with these instruments, but permit me to take a brief moment to explain them.

The Export Control List and Import Control List are regulations. If an article is added to the Export Control List, then the exporter must receive a permit from the Minister of Foreign Affairs before exporting that article and must comply with any terms and conditions attached to that permit. If an article is added to the Import Control List, the same requirements apply for importers.

Two legislative changes are proposed in Division 27:

The first is in clause 460, which would allow the Governor-in-Council to add items to the Export Control List, when required to ensure the adequate and secure supply and distribution of essential goods or to respond to harmful actions by a foreign state. Items added could include either physical goods, like nickel or lithium, or intangible technologies, like technical specifications or software.

The second change is in clause 461, which would allow the Governor-in-Council to add items to the Import Control List, if needed, to ensure a secure and reliable supply of economically important goods. For example, import controls under this authority could ensure that Canada does not develop an economic dependence on relatively cheap goods from an unreliable foreign supplier.

chocs étrangers tout en orientant l'activité économique, comme les importations et les exportations, afin de soutenir les objectifs de sécurité nationale et de favoriser la croissance.

Un commerce international stable et prévisible contribue de façon importante à la sécurité économique du Canada. Cependant, le système commercial mondial est de plus en plus façonné par la concurrence stratégique, la fragilité des chaînes d'approvisionnement et, dans certains cas, l'utilisation délibérée de mesures économiques visant à exercer des pressions sur d'autres États.

[*Français*]

Bon nombre de nos partenaires et alliés, notamment les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et l'Allemagne, disposent d'outils législatifs pour répondre à ces défis émergents.

Les modifications proposées visent à garantir que le Canada dispose des mêmes moyens. Les modifications proposées dans la section 27 ont trait à la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée et la Liste des marchandises d'importation contrôlée.

[*Traduction*]

Vous connaissez probablement ces instruments, mais permettez-moi de prendre un bref moment pour les expliquer.

La Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée est un règlement. Si un article est ajouté à cette liste, l'exportateur doit recevoir un permis du ministre des Affaires étrangères avant d'exporter cet article et doit se conformer aux conditions rattachées à ce permis. Si un article est ajouté à la Liste des marchandises d'importation contrôlée, les mêmes exigences s'appliquent aux importateurs.

Deux modifications législatives sont proposées à la section 27 :

La première se trouve à l'article 460 et conférerait au gouverneur en conseil le pouvoir d'ajouter des articles à la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée, au besoin, afin de garantir l'approvisionnement et la distribution de manière adéquate et sécuritaire de ces biens essentiels ou de réagir à des mesures préjudiciables d'un État étranger. Les éléments ajoutés pourraient inclure soit des biens matériels, comme le nickel ou le lithium, soit des technologies intangibles, comme des spécifications techniques ou des logiciels.

La deuxième modification se trouve à l'article 461 et conférerait au gouverneur en conseil le pouvoir d'ajouter des articles à la Liste des marchandises d'importation contrôlée, au besoin, afin de garantir l'approvisionnement et la distribution de manière adéquate et sécuritaire de marchandises importantes sur le plan économique. Par exemple, les contrôles à l'importation effectués conformément à ce pouvoir pourraient faire en sorte

Once again, these amendments give Canada an additional tool to protect Canada from economic coercion or critical supply chain failures that could undermine our economic security.

These measures would complement Canada's existing economic security tools, which include measures in the Customs Tariff and the Special Economic Measures Act.

It is important to emphasize that passing these amendments would not, in and of itself, impose any new export or import controls. Instead, the amendments would give the government the flexibility to add new controls to face economic security threats in the future if and only if they become necessary. Any future decision to add an item to the Export Control List or Import Control List would be made through the normal regulatory process, including rigorous analysis and stakeholder consultation, as required under Canadian law.

These amendments are expected to be used selectively and strategically and, above all, applied only when warranted. But having them available is essential in a global trade landscape where risks can emerge quickly and unpredictably.

[*Translation*]

Honourable senators, thank you for your attention. My colleagues and I would be pleased to answer any questions you may have.

**The Chair:** Honourable senators, I wish to remind you that you have three minutes each for the first round. This includes questions and answers. Therefore, to senators and witnesses, please be concise. We can always go to a second round if we have time.

[*English*]

**Senator Dasko:** Thank you, witnesses. As we all know, in February 2022, Russia invaded Ukraine and the equivalent of C \$425 billion of Russian state assets were frozen by Canada's EU and G7 partners, the majority of which are managed by Euroclear, as you mentioned, a security deposit based in Belgium. Euroclear has indicated that these assets include at least C\$22 billion as of March of this year.

que le Canada ne développe pas une dépendance économique à l'égard de biens relativement bon marché provenant d'un fournisseur étranger peu fiable.

Encore une fois, ces modifications confèrent au Canada un outil supplémentaire pour protéger le pays contre la coercition économique ou les défaillances critiques de la chaîne d'approvisionnement qui pourraient nuire à notre sécurité économique.

Ces mesures compléteraient les outils actuels du Canada en matière de sécurité économique, notamment les mesures prévues dans le Tarif des douanes et la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Il est important de souligner que l'adoption de ces modifications n'imposerait pas, en soi, de nouveaux contrôles à l'exportation ou à l'importation. Les modifications donneraient plutôt au gouvernement la souplesse nécessaire pour ajouter de nouveaux contrôles afin de faire face aux menaces à la sécurité économique à l'avenir si et seulement s'ils deviennent nécessaires. Toute décision d'ajouter un article à la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée ou à la Liste des marchandises d'importation contrôlée serait prise dans le cadre du processus réglementaire normal, ce qui comprend une analyse rigoureuse et une consultation des intervenants, comme l'exige la loi canadienne.

On s'attend à ce que ces modifications soient utilisées de façon sélective et stratégique et, surtout, qu'elles ne soient appliquées que lorsque le contexte le justifie. Cependant, leur existence est essentielle dans un contexte commercial mondial où les risques peuvent émerger rapidement et de façon imprévisible.

[*Français*]

Honorables sénateurs, je vous remercie de votre attention. Mes collègues et moi sommes disponibles pour répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup. Honorables sénateurs, je vous rappelle que vous disposez de trois minutes chacun pour les questions et les réponses. Je demande donc aux sénateurs et aux témoins d'être concis. Nous pourrions toujours tenir une deuxième ronde, si le temps le permet.

[*Traduction*]

**La sénatrice Dasko :** Je remercie les témoins. Comme nous le savons tous, en février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, et l'équivalent de 425 milliards de dollars canadiens d'actifs de l'État russe a été gelé par les partenaires de l'Union européenne et du G7, dont la majorité est gérée, comme vous l'avez mentionné, par Euroclear, un dépôt de sécurité basé en Belgique. Euroclear a indiqué que ces actifs valaient au moins 22 milliards de dollars canadiens en mars de cette année.

Since Euroclear bank cannot hold Canadian dollars itself, Euroclear's Canadian dollars are believed to be held in Canadian dollars in correspondent accounts with Canadian financial institutions.

Would these amendments — and I was very excited when I saw them because I assume they must — permit the government to require information about Russian state assets held in Canadian dollars, which are under the jurisdiction of Euroclear but held in Canadian financial institutions? Would the government be able to require this information, given that arrangement?

**Ms. Hunt:** Thank you for the question. It is a little complicated, obviously, when we are talking about international assets, how institutions in Canada hold assets and how they are held in other international financial institutions. The proposed amendments to SEMA don't specifically target or relate directly to the Euroclear assets. They are focused on the assets held in Canada. But they will allow the Minister of Finance to seek information about the assets held by Canadian federally regulated financial institutions to allow us to have a better understanding of what those assets are.

To this point, C\$185 million of assets has been reported to the RCMP, and that is the number that we understand is being held and frozen or immobilized in Canada at this time.

**Senator Dasko:** But Euroclear has said that 7% of the Russian state assets that they hold are in Canadian dollars. I am assuming those dollars are held in Canadian banks because Euroclear cannot hold them in Canadian dollars. Can I deduce from what you said that the government is able to seek this information?

**Ms. Hunt:** Can I turn it over to Jeremy to provide a little more context?

**Jeremy Weil, Senior Director, International Financial Crimes and Sanctions, Department of Finance Canada:** As Ms. Hunt said, the official number that has been disclosed to the RCMP is the best number we have, officially, to work with. Those are all assets combined, not state assets only. I think, as Ms. Hunt explained, these provisions are important because they will allow the Minister of Finance to issue regulations querying, from the federally regulated financial sector, exactly what we are talking about to parse through some of these numbers and some of the opacity that you correctly pointed out, senator. What Euroclear does or doesn't hold and where it holds those assets is not something we can disclose because these are commercial confidences of Euroclear Bank. As you mentioned, in their public disclosures, they have outlined that approximately 8% of the frozen sovereign assets are denominated in Canadian dollars. But that does not necessarily mean that the assets are held in

Étant donné que la banque Euroclear ne peut pas détenir elle-même des dollars canadiens, on croit que ces dollars canadiens sont détenus dans des comptes correspondants en dollars canadiens dans des institutions financières canadiennes.

Ces modifications — et j'étais très enthousiaste lorsque je les ai vues, car je suppose qu'elles le permettraient — permettraient-elles au gouvernement d'exiger des renseignements sur les actifs de l'État russe détenus en dollars canadiens, qui relèvent de la compétence d'Euroclear, mais détenus dans des institutions financières canadiennes? Le gouvernement serait-il en mesure d'exiger ces renseignements, compte tenu de cet arrangement?

**Mme Hunt :** Je vous remercie de la question. Évidemment, les actifs internationaux, la façon dont les institutions au Canada détiennent des actifs et la façon dont ces actifs sont détenus dans d'autres institutions financières internationales sont des sujets complexes. Les modifications proposées à la Loi sur les mesures économiques spéciales ne ciblent pas précisément les actifs d'Euroclear ou n'y sont pas directement liées. Elles se concentrent sur les actifs détenus au Canada. Elles permettront toutefois au ministre des Finances de demander des renseignements sur les actifs détenus par les institutions financières canadiennes sous réglementation fédérale afin que nous puissions mieux comprendre quels sont ces actifs.

À ce jour, 185 millions de dollars canadiens en actifs ont été déclarés à la GRC, et c'est la valeur des actifs qui, à ce que nous savons, sont détenus, gelés ou immobilisés au Canada en ce moment.

**La sénatrice Dasko :** Or, selon Euroclear, 7 % des actifs de l'État russe sont en dollars canadiens. Je suppose que ces actifs sont détenus dans des banques canadiennes parce qu'Euroclear ne peut pas les détenir en dollars canadiens. Puis-je déduire de vos propos que le gouvernement est en mesure d'obtenir ces renseignements?

**Mme Hunt :** Puis-je céder la parole à M. Weil pour qu'il nous donne un peu plus de contexte?

**Jeremy Weil, directeur principal, Crimes financiers internationaux et sanctions, ministère des Finances Canada :** Comme l'a dit Mme Hunt, le chiffre officiel qui a été divulgué à la GRC est le meilleur chiffre dont nous disposons officiellement. Ce chiffre comprend tous les actifs combinés, et pas seulement les actifs d'État. Je pense, comme Mme Hunt l'a expliqué, que ces dispositions sont importantes parce qu'elles permettront au ministre des Finances de prendre des règlements permettant de demander au secteur financier sous réglementation fédérale exactement ce dont nous parlons afin d'analyser certains de ces chiffres et une partie de l'opacité que vous avez soulignée à juste titre, sénatrice. Nous ne pouvons pas divulguer ce que Euroclear détient ou ne détient pas ni l'endroit où cette société détient ces actifs, car il s'agit de renseignements commerciaux confidentiels de la Banque Euroclear. Comme vous l'avez mentionné, dans ses déclarations publiques, elle a indiqué

Canada. The sanctioned assets, for the purposes of compliance with the European sanctions, are being immobilized in euros in Belgium.

**The Chair:** Thank you. We are well over time.

[*Translation*]

**Senator Hébert:** Ms. Galadza, my question is for you, given that you addressed amendments to the Export and Import Permits Act. I'm still having trouble understanding why this provision was introduced and why economic security is being specifically targeted. The examples you gave affect things other than economic security. I'd like you to explain that to me in a little more detail.

**Ms. Galadza:** Thank you for the question.

[*English*]

First, I would point out that today is not the first time the desire to make these amendments has been made public. It was announced in the 2024 Fall Economic Statement. This is something we have understood for a while would be a useful tool to have. This is a tool that many of our allies have.

Why with respect to economic security? We can already control the import and export of goods for national security purposes. We are now in a world where economic tools are being used to coerce us in a way that affects our national security.

And just to make it clearer in the law that economic coercion can be answered with import and export controls, this amendment will create the provision to list items that are of economic security concern or importance to Canada. So it just makes it clearer that where we are responding to economic coercion or where our economic interests are involved, we can control the item or technology.

[*Translation*]

If I may, I'm going to give the floor to Patrick so that he can say a little more about this.

**Patrick Boulanger, Director, Export Controls Policy Division, Global Affairs Canada:** Certainly. Thank you for your question.

qu'environ 8 % des actifs souverains gelés sont libellés en dollars canadiens. Or, cela ne veut pas nécessairement dire que les actifs sont détenus au Canada. Pour se conformer aux sanctions européennes, les actifs sanctionnés sont immobilisés en euros en Belgique.

**Le président :** Je vous remercie. Nous avons largement dépassé le temps alloué.

[*Français*]

**La sénatrice Hébert :** Madame Galadza, ma question s'adresse à vous dans la mesure où vous avez abordé les modifications à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. J'ai encore de la difficulté à comprendre pourquoi cette disposition a été introduite et pourquoi on vise particulièrement la sécurité économique. Dans les exemples que vous avez donnés, on touche à d'autres choses que la sécurité économique. J'aimerais que vous m'expliquiez cela un peu plus en détail.

**Mme Galadza :** Merci pour la question.

[*Traduction*]

Tout d'abord, je tiens à souligner que ce n'est pas la première fois que la volonté d'apporter ces modifications est rendue publique. Ces dispositions ont été annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne 2024. Nous comprenons depuis un certain temps qu'elles constitueraient un outil utile, un outil dont disposent bon nombre de nos alliés.

Pourquoi vise-t-on la sécurité économique? Nous pouvons déjà contrôler l'importation et l'exportation de marchandises aux fins de sécurité nationale. Nous vivons maintenant dans un monde où des outils économiques sont utilisés pour nous contraindre d'une manière qui nuit à notre sécurité nationale.

Aussi, simplement en clarifiant dans la loi que la coercition économique peut être réprimée par des contrôles à l'importation et à l'exportation, cette modification créera une disposition énumérant les éléments qui sont préoccupants ou importants pour la sécurité économique du Canada. Ainsi, il sera établi plus clairement que lorsque nous réagissons à la coercition économique ou que nos intérêts économiques sont en jeu, nous pouvons contrôler le produit ou la technologie.

[*Français*]

Si vous me le permettez, je vais céder la parole à Patrick pour qu'il en dise un peu plus.

**Patrick Boulanger, directeur, Direction de la politique de contrôle des exportations, Affaires mondiales Canada :** Certainement. Merci de votre question.

In the Export and Import Permits Act, you will see that a certain number of passages in section 3 list seven criteria under which certain items could be added to the Export Control List. The legislative proposal you're currently studying seeks to add an eighth criterion that would be related to economic security when circumstances could justify the use of such means. It's not a matter of reacting to an immediate situation, but of adding tools to the tool box.

[English]

**Senator Al Zaibak:** My question is directed to Ms. Hunt or former Ambassador Galadza. Has Canada frozen funds or sanctioned assets from the former Syrian al-Assad regime? If so, how much, and how will the government use these assets or funds to give back to and rebuild Syria now that there is a new transitional government?

**Ms. Galadza:** I don't have that information at hand, but we can return the answer in writing if that is okay with you.

**Senator Al Zaibak:** So you cannot confirm whether there have been assets frozen or you just don't know how much?

**Ms. Galadza:** I will leave all of those answers to a written answer, if you will allow me, just to ensure they are 100% accurate.

**Senator Al Zaibak:** I appreciate that. If I may follow up?

**The Chair:** Senator, I think the provision here is more meant for the Russian federation. Please go ahead.

**Senator Al Zaibak:** Has this been done before with other countries?

**Ms. Hunt:** Sorry, senator, would you mind repeating the question so I understand exactly what you are asking?

**Senator Al Zaibak:** How will the government use these assets or funds to give back to and rebuild the country concerned?

**Ms. Hunt:** Thank you for the question and the clarification. The way the legislation sets it out is the minister is able to impose a charge on the profits that are being generated by the immobilized assets. Those profits would return to the Consolidated Revenue Fund, and the government could rely on fiscal room to support or aid a country or advance other related priorities.

**Senator Al Zaibak:** Thank you.

Dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, vous verrez qu'il y a un certain nombre de passages dans l'article 3 où l'on énumère sept critères en vertu desquels certains articles pourraient être ajoutés à la liste des contrôles à l'exportation. La proposition législative que vous étudiez actuellement vise à ajouter un huitième critère qui serait lié à la sécurité économique lorsque les circonstances pourraient justifier l'utilisation de pareils moyens. Il ne s'agit pas de réagir à une situation immédiate, mais d'ajouter des outils au coffre à outils.

[Traduction]

**Le sénateur Al Zaibak :** Ma question s'adresse à Mme Hunt ou à l'ancienne ambassadrice Galadza. Le Canada a-t-il gelé des fonds ou des actifs d'entités sanctionnées de l'ancien régime syrien d'al-Assad? Si oui, quelle est leur valeur, et comment le gouvernement utilisera-t-il ces fonds ou ces actifs pour redonner à la Syrie et contribuer à sa reconstruction maintenant qu'il y a un nouveau gouvernement de transition?

**Mme Galadza :** Je n'ai pas ces renseignements sous la main, mais nous pouvons répondre par écrit, si cela vous convient.

**Le sénateur Al Zaibak :** Vous ne pouvez donc pas confirmer si des actifs ont été gelés ou vous ne savez tout simplement pas quelle est leur valeur, le cas échéant?

**Mme Galadza :** Je vais garder toutes ces questions pour une réponse écrite, si vous me le permettez, afin de m'assurer de vous fournir des renseignements exacts à 100 %.

**Le sénateur Al Zaibak :** Je vous en suis reconnaissant. Puis-je ajouter quelque chose?

**Le président :** Sénateur, je pense que la disposition ici vise davantage la Fédération de Russie. La parole est à vous.

**Le sénateur Al Zaibak :** Cela a-t-il déjà été fait avec d'autres pays?

**Mme Hunt :** Je suis désolée, sénateur, pourriez-vous répéter la question pour que je comprenne exactement ce que vous demandez?

**Le sénateur Al Zaibak :** Comment le gouvernement va-t-il utiliser ces actifs ou ces fonds pour redonner et reconstruire le pays touché?

**Mme Hunt :** Je vous remercie de la question et de la précision. Selon le libellé du projet de loi, le ministre peut imposer un prélèvement sur les bénéfices générés par les actifs immobilisés. Ces bénéfices seraient reversés au Trésor, et le gouvernement pourrait compter sur une marge de manœuvre financière pour soutenir ou aider un pays ou faire avancer d'autres priorités connexes.

**Le sénateur Al Zaibak :** Merci.

**Senator Ravalia:** If I could direct my question to Ms. Galadza — could you outline what possible acts, policies or practices of a foreign country or association of countries that might be detrimental to Canada's economic security interests are envisioned by the proposed amendments to the Export and Import Permits Act?

**Ms. Galadza:** Thank you for the question. It is not an easy one to answer, and I'll tell you why: When items are added to the import list or export list, we know there could be many ramifications. We also know that with anything on the Export Control List or Import Control List, that control can cut two ways. We would only add something to the list if, after thorough analysis, we understand that the net benefit would be to the economic and national security of Canada. That calculation changes. It has to be evaluated in a certain situation. What is at risk, and how much of it? What is the affected sector? Are there other places that we can sell a good or procure a good? There are other considerations like these, regarding what the impact would be on other Canadian industries.

There is an extensive review that takes place, including a public consultation to ensure we have all the information we need about that situation to make the determination that putting the item on the control list is of net benefit to Canada.

**Senator Ravalia:** From a historical perspective, can you give me examples where something tangible has happened and has actually been effected?

**Ms. Galadza:** The provision that is being put in place is for future purposes. It is there in case we need it. The thinking is it's better to have it and use it, if necessary, than need it and not have it.

**Senator Ravalia:** Thank you.

**Senator Woo:** My question is on the export and import permits. You have described the need for this change in defensive terms, to respond to economic coercion from another country, for example, but it seems to me that we are also putting in place this amendment so that we can use it as an offensive tool.

In other words, it sounds to me as if we want to include economic coercion on our part as a way in which we can extract benefits of some sort from another country. I'm thinking about how China is weaponizing rare earth exports and the United States is weaponizing semiconductor exports.

**Le sénateur Ravalia :** Ma question s'adresse à Mme Galadza. Pourriez-vous décrire les actes, les politiques ou les pratiques d'un pays étranger ou d'une association de pays qui pourraient nuire aux intérêts du Canada en matière de sécurité économique qui sont envisagés dans les modifications proposées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation?

**Mme Galadza :** Je vous remercie de la question. Il n'est pas facile d'y répondre, et voici pourquoi : lorsque des articles sont ajoutés à la liste de marchandises d'importation ou d'exportation contrôlée, nous savons que cet ajout peut avoir de nombreuses ramifications. Nous savons également que tout ce qui figure sur la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée ou la Liste des marchandises d'importation contrôlée peut être contrôlé de deux façons. Nous n'ajouterions un article à ces listes que si, après une analyse approfondie, nous comprenons que l'avantage net de cet ajout concernerait la sécurité économique et nationale du Canada. Cette analyse varie. Il faut l'adapter à la situation. Qu'est-ce qui est en jeu, et dans quelle mesure? Quel est le secteur touché? Y a-t-il d'autres endroits où on peut vendre ou se procurer un bien? Il y a d'autres considérations comme celles-ci, qui visent à déterminer quelles pourraient être les répercussions de cet ajout sur d'autres industries canadiennes.

Un examen approfondi est effectué, y compris une consultation publique, pour veiller à ce que nous disposions de tous les renseignements dont nous avons besoin sur cette situation afin de déterminer si le fait d'inscrire le produit sur la liste des marchandises d'importation ou d'exportation contrôlée est à l'avantage net du Canada.

**Le sénateur Ravalia :** D'un point de vue historique, pouvez-vous me donner des exemples où quelque chose de concret s'est produit et a entraîné de réelles répercussions?

**Mme Galadza :** La disposition qui est mise en place s'applique à des fins futures. Elle existe au cas où nous en aurions besoin. L'idée est qu'il vaut mieux l'avoir et l'utiliser, au besoin, que d'en avoir besoin, mais de ne pas l'avoir.

**Le sénateur Ravalia :** Merci.

**Le sénateur Woo :** Ma question porte sur les licences d'exportation et d'importation. Vous avez décrit la nécessité de cette modification en termes défensifs — répondre à la coercition économique d'un autre pays, par exemple —, mais il me semble que nous mettons également en place cette modification afin de pouvoir l'utiliser comme outil offensif.

Autrement dit, il me semble que nous voulons inclure la coercition économique de notre part comme moyen de tirer des avantages quelconques d'un autre pays. Je pense à la façon dont la Chine instrumentalise les exportations de terres rares et dont les États-Unis instrumentalisent les exportations de semi-conducteurs.

Would it be correct to say that we are giving ourselves the ability to do what the Americans and the Chinese are doing to each other insofar as rare earth materials and semiconductors are concerned?

**Ms. Galadza:** Thank you for the question. Our prosperity relies on a system of rules and institutions that provide predictability and stability for the international trade investment system. That is what we believe is best for Canada and for the world: an open, fair and inclusive rules-based system.

We're seeing that some other countries fall outside of that. These provisions are intended to be used as a response to economic coercion or to —

**Senator Woo:** They are to be used only as a response, not as an offensive tool. Is that the answer?

**Ms. Galadza:** That is the intention.

**Senator Woo:** Are there WTO, multilateral, plurilateral or bilateral trade agreements that might make it more difficult for us to follow through on some of these export controls? For example, if we wanted to stop the export of a sensitive product to a big country with which we have a long-standing free trade agreement, would there be a problem in doing so?

**Mr. Boulanger:** I'm not a trade policy expert, but there could be trade risks involved if we were to get into that situation.

**Senator Woo:** It is a crucial question, though.

**Mr. Boulanger:** Yes. We could get back to you in writing.

**Senator Woo:** I think that is very important. If a trade agreement takes away our ability to use the tool that we may well approve before long, then it is essentially nullified.

**Ms. Galadza:** I mentioned earlier that the regulatory process for putting an item on the Export Control List or the Import Control List involves public consultations. It would also involve consultations if we do have a trade agreement in place that touches that kind of trade and says that there are consultations or certain processes that need to be followed. If there is a trade agreement in place that specifies additional measures that would need to be taken in the course of regulatory change, that would need to be adhered to.

Serait-il juste de dire que nous nous donnons la capacité de faire ce que les Américains et les Chinois se font entre eux en utilisant les matériaux issus des terres rares et les semi-conducteurs?

**Mme Galadza :** Je vous remercie de la question. Notre prospérité repose sur un système de règles et des institutions qui assurent la prévisibilité et la stabilité du système d'investissement commercial international. Nous croyons que c'est ce qu'il y a de mieux pour le Canada et le monde : un système fondé sur des règles ouvert, équitable et inclusif.

Nous constatons que d'autres pays n'agissent pas dans le cadre de ce système. Ces dispositions sont censées être utilisées en réponse à la coercition économique ou à...

**Le sénateur Woo :** Elles ne doivent servir que pour répondre, et non servir d'outil offensif. Est-ce la réponse?

**Mme Galadza :** C'est l'objectif.

**Le sénateur Woo :** Y a-t-il des accords commerciaux multilatéraux, plurilatéraux ou bilatéraux de l'OMC qui pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile pour nous de recourir à certains de ces contrôles à l'exportation? Par exemple, si nous voulions mettre fin à l'exportation d'un produit sensible vers un grand pays avec lequel nous avons un accord de libre-échange de longue date, y aurait-il un problème à le faire?

**M. Boulanger :** Je ne suis pas un expert en politique commerciale, mais il pourrait y avoir des risques commerciaux à agir de la sorte.

**Le sénateur Woo :** C'est cependant une question fondamentale.

**M. Boulanger :** Oui. Nous pourrions vous répondre par écrit.

**Le sénateur Woo :** Je pense que cette question est très importante. Si un accord commercial nous empêche d'utiliser l'outil que nous pourrions bien approuver avant longtemps, cet outil est essentiellement invalidé.

**Mme Galadza :** J'ai mentionné plus tôt que le processus réglementaire pour inscrire un article sur la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée ou la Liste des marchandises d'importation contrôlée comprend des consultations publiques. Il exigerait également des consultations si nous concluons un accord commercial qui concerne ce type de commerce et qui prévoit des consultations ou certains processus. Si un accord commercial auquel nous sommes partie précise les mesures supplémentaires à prendre au cours de modifications réglementaires, il faut le respecter.

[Translation]

**Senator Gerba:** Welcome to our witnesses. In a Radio-Canada article today, we learned that Russian imports increased by 29% in one year. The president of the Ukrainian Canadian Congress has expressed concern about this.

You may not be able to explain the reason for this increase, but would the amendments we're discussing today, particularly those to the Export and Import Permits Act, be able to correct or better control this situation? My question is for Ms. Galadza.

[English]

**Ms. Galadza:** The amendments being made to the Export and Import Permits Act are about ensuring the protection of our economic security. If there are goods being imported in a way that threatens our economic security, these amendments and the rest of the EIPA allow us to specify the imports from or exports to a specific country. We can make it country-specific.

**Senator Gerba:** Is it now possible to control and to make it not happen?

**Ms. Galadza:** It depends on the item. The items being imported or exported would have to appear on the control lists we currently have. Those control lists list technologies, dual-use item and weapons systems or components of weapons that we have said as a country we are going to export with great care, and only after a lot of analysis of whether they are going to be used in accordance with international law and with all of our treaties.

Those items have to be specified. It is about national security and our agreements such as the Arms Trade Treaty. The amendments being made will allow us to add items to those control lists that impact our economic security.

An assessment would have to be made. What is being imported? What kind of an impact might that have on our economic security, and should that be added to a control list so that we can take the appropriate measures?

**Senator Gerba:** Thank you.

**The Chair:** We're coming to the end of round one. I will use my prerogative as chair to ask a question.

[Français]

**La sénatrice Gerba :** Bienvenue à nos témoins. Dans un article de Radio-Canada aujourd'hui, on apprend que les importations russes ont augmenté de 29 % en un an. La présidente du Congrès des Ukrainiens canadiens s'est dite préoccupée par cette situation.

Vous ne pouvez peut-être pas nous expliquer la raison de cette augmentation, mais les modifications dont nous discutons aujourd'hui, en particulier par rapport à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, seraient-elles en mesure de corriger ou de mieux contrôler cette situation? Ma question s'adresse à Mme Galadza.

[Traduction]

**Mme Galadza :** Les modifications apportées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation visent à assurer la protection de notre sécurité économique. Si des marchandises sont importées d'une manière qui menace notre sécurité économique, ces modifications et le reste de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation nous permettent de préciser les marchandises d'importation d'un pays donné ou les marchandises d'exportation vers ce pays donné que nous devons contrôler. Nous pouvons adapter les mesures à chaque pays.

**La sénatrice Gerba :** Est-il maintenant possible d'exercer un contrôle et d'empêcher ces importations?

**Mme Galadza :** Cela dépend de l'article. Les articles importés ou exportés doivent être inscrits sur les listes des marchandises d'importation ou d'exportation contrôlée actuelles. Nous devons préciser les technologies, les produits à double usage et les systèmes d'armes ou composants d'armes figurant sur ces listes et au sujet desquels nous avons dit, en tant que pays, que nous allions les exporter avec grand soin, et seulement après une analyse approfondie visant à déterminer si leur utilisation sera conforme au droit international et à tous nos traités.

L'objectif est de protéger la sécurité nationale et de respecter nos accords comme le Traité sur le commerce des armes. Les modifications apportées nous permettront d'ajouter des éléments dont l'importation ou l'exportation a une incidence sur notre sécurité économique aux listes des marchandises d'importation ou d'exportation contrôlée.

Il faudrait faire une évaluation. Qu'est-ce qui est importé? Quelle incidence cette importation pourrait-elle avoir sur notre sécurité économique, et cette marchandise devrait-elle être ajoutée à une liste des marchandises d'importation contrôlée afin que nous puissions prendre les mesures appropriées?

**La sénatrice Gerba :** Merci.

**Le président :** Nous arrivons à la fin du premier tour. Je vais utiliser mon droit, en tant que président, de poser une question.

We are concentrating on SEMA because that is what is in the proportioned legislation, but, of course, we also have the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, otherwise known as the Sergei Magnitsky Law, which the government has not used that much.

I am wondering two things: first, whether it would make sense to make some amendments to the Sergei Magnitsky Law; and second, whether you have a number on the value of assets that may have been immobilized under that law.

**Ms. Galadza:** I will turn around and see if one of my experts has the answer to that question.

**Stephen Burridge, Executive Director, Sanctions Policy Division, Global Affairs Canada:** All frozen assets are disclosed to the RCMP, so under SEMA, it is a requirement that any assets that have been frozen that belong to a listed person must be disclosed to the RCMP. In some regulations, it is required to disclose it to the Commissioner of the RCMP or to the Director of CSIS.

As it stands right now — and this may get to the earlier question about Syria as well — to date, there are only frozen assets that have been disclosed to the RCMP under the Special Economic Measures Act, or SEMA, regulations. Those SEMA regulations include Russia, Belarus, Iran and Haiti. To the earlier question, there are no disclosures that have been made on frozen assets related to Syria. Under the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, or JVCFO, there have been no frozen asset disclosures to the RCMP either.

**Senator Harder:** I have three quick questions. Two of them are to Ms. Hunt with respect to Division 18. First, I want assurances that the need for the Minister of Foreign Affairs to consult with the Minister of Finance is not going to delay the process. The second, with regard to our windfall profits replication, the Canadian version of what the Europeans have suggested — which is fine — are we doing that to be good like-minded? Do you actually anticipate that there will be assets available for distribution through the Consolidated Revenue Fund and utilized for appropriate recompense, if I can put it that way?

With respect to Division 27, I welcome the comments you made about a public consultation. Could you speak to whether there's any public oversight after its conclusion? In other words, what kind of reporting or ongoing mechanism of oversight is anticipated to avoid the kind of problems that Senator Woo was speaking about?

**Ms. Hunt:** Thank you, senator. I will start with your first question about whether we see this potentially causing a delay in the practice. I can assure you that the answer is no. This ensures

Nous nous concentrons sur la Loi sur les mesures économiques spéciales parce que c'est ce qui est prévu dans le projet de loi dont nous sommes saisis, mais, bien sûr, il y a aussi la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus, aussi connue sous le nom de Loi de Sergueï Magnitski, que le gouvernement n'a pas beaucoup utilisée.

Je me demande deux choses : premièrement, s'il serait logique d'apporter des modifications à la Loi de Sergueï Magnitski; et deuxièmement, si vous avez un chiffre sur la valeur des actifs qui ont pu être immobilisés en application de cette loi.

**Mme Galadza :** Je vais me retourner et voir si l'un de mes experts a la réponse à cette question.

**Stephen Burridge, directeur exécutif, Direction des politiques liées aux sanctions, Affaires mondiales Canada :** Tous les biens gelés sont divulgués à la GRC. Par conséquent, conformément à la Loi sur les mesures économiques spéciales, tout bien appartenant à une personne inscrite sur la liste qui a été gelé doit être divulgué à la GRC. Certains règlements exigent de faire une divulgation au commissaire de la GRC ou au directeur du Service canadien du renseignement de sécurité.

À l'heure actuelle — et cela rejoindra peut-être la question de tout à l'heure sur la Syrie —, c'est seulement en vertu des règlements de la Loi sur les mesures économiques spéciales que des renseignements sur des actifs gelés ont été communiqués à la GRC. Ces règlements visent la Russie, le Bélarus, l'Iran et Haïti. Pour répondre à la question de tout à l'heure, aucune information n'a été communiquée concernant des actifs gelés liés à la Syrie. De même, aucune information n'a été communiquée à la GRC concernant des actifs gelés en vertu de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus.

**Le sénateur Harder :** J'ai trois brèves questions. Deux d'entre elles concernent la section 18; elles sont pour Mme Hunt. Premièrement, je voudrais avoir l'assurance que la nécessité pour le ministre des Affaires étrangères de consulter le ministre des Finances ne retardera pas le processus. Deuxièmement, en ce qui concerne le prélèvement sur les bénéficiaires exceptionnels, soit la version canadienne du mécanisme proposé en Europe, le but est-il d'être en phase avec les pays aux vues similaires? Prévoyez-vous vraiment qu'il y aura des actifs disponibles dans le Trésor qui pourront être distribués à des fins de réparation?

En ce qui concerne la section 27, je suis favorable à la consultation publique que vous avez évoquée. Pourriez-vous nous dire s'il y aura une surveillance publique par la suite? Autrement dit, quel type de rapport ou de mécanisme de surveillance sera mis en œuvre pour éviter le genre de problèmes évoqués par le sénateur Woo?

**Mme Hunt :** Merci, sénateur. Je vais commencer par répondre à votre première question, à savoir si la mesure pourrait entraîner un retard en pratique. Je peux vous assurer que non.

that we include in the legislation what is already practised informally. We think it will be helpful, given that this is increasingly used as a foreign policy tool, to ensure that is more formalized throughout the process and to ensure that those considerations are a formal part of the process.

Your second question regarded whether Canada is proposing the windfall profit charge to be with like-minded countries. Obviously, we want to show solidarity. Canada has been a real leader in looking for innovative solutions. The proposal in front of you, while it will be able to be applied in the context of Russian sanctions, is a broader approach that can be used because our sanctions are being used more as a foreign policy tool to ensure that there is a level playing field among all our financial institutions and no one institution has unduly profited.

In fact, we are taking a broader approach than what our European counterparts have done to ensure that it will apply in the future as well. It is not Russia specific —

**Senator Harder:** Do you anticipate any funds being available?

**Ms. Hunt:** We know that \$185 million is frozen in Canada. With the tools that will be given to the Minister of Finance, we will be able to gather more information about what types of funds they are and where they are held within our financial institutions, at which time the minister will be able to issue an order should there be funds for which this tool could be applied.

**Senator Harder:** Thank you.

**Ms. Galadza:** Annually, the Minister of Foreign Affairs tables a report to Parliament on the administration of the Export and Import Permits Act. There will be details in there about how that is taking place, but I would also expect that at the front end, it would be very clear why an item is being added and obvious that it was in response to something and not for proactive, coercive and weaponization purposes we see other countries doing.

**The Chair:** Thank you. Our second round starts with Senator Dasko.

**Senator Dasko:** I wish to close the loop on what was said earlier. We are talking about Russian state assets in Canadian dollars that Euroclear has said they have or are responsible for.

Following the trail, it is believed by many people that these funds are in Canadian financial institutions because of the connection between them and Euroclear. If they were in Canadian financial institutions, should I assume — you can say

L'objectif est d'inscrire dans la loi ce qui est déjà fait de manière informelle. Nous estimons que cela sera utile, étant donné que cette façon de faire est de plus en plus utilisée dans le cadre de la politique étrangère. Ces considérations feront ainsi officiellement partie du processus.

Vous avez ensuite demandé si le Canada proposait d'imposer un prélèvement sur les bénéficiaires exceptionnels pour être en phase avec les pays aux vues similaires. Nous voulons bien sûr faire preuve de solidarité. Le Canada est un chef de file dans la recherche de solutions novatrices. La proposition que vous étudiez, bien qu'elle puisse s'appliquer dans le contexte des sanctions contre la Russie, constitue une approche plus vaste qui, étant donné que nous utilisons les sanctions comme un outil de politique étrangère, permettra de soumettre toutes les institutions financières aux mêmes règles et d'éviter qu'une institution en particulier ne génère des bénéfices indus.

D'ailleurs, nous adoptons une approche plus vaste que nos homologues européens pour qu'elle puisse s'appliquer aussi dans de futures situations. Elle ne concerne pas seulement la Russie...

**Le sénateur Harder :** Prévoyez-vous que des fonds seront disponibles?

**Mme Hunt :** Nous savons que 185 millions de dollars sont gelés au Canada. Grâce aux outils dont disposera le ministre des Finances, nous pourrions recueillir des renseignements sur la nature de ces fonds et sur leur emplacement au sein des institutions financières. Le ministre pourra alors prendre un décret s'il existe des fonds auxquels le prélèvement pourrait s'appliquer.

**Le sénateur Harder :** Merci.

**Mme Galadza :** Chaque année, le ministre des Affaires étrangères présente un rapport au Parlement sur l'application de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Ce rapport contiendra des détails sur le processus, mais je pense aussi que les raisons pour lesquelles un article est ajouté apparaîtront immédiatement clairement, et qu'il sera évident que la mesure est prise en réponse à un événement précis et qu'elle ne sera pas transformée en arme à des fins de coercition, comme c'est le cas dans d'autres pays.

**Le président :** Merci. La sénatrice Dasko va lancer la deuxième série de questions.

**La sénatrice Dasko :** Je voudrais boucler la boucle au sujet de ce qui a été dit tout à l'heure. Nous parlons des actifs de l'État russe en dollars canadiens qui sont détenus par Euroclear ou qui sont sous sa responsabilité.

Ma première question est la suivante : beaucoup pensent, sur la base des renseignements recueillis, que ces fonds sont détenus par des institutions financières canadiennes en raison du lien qui existe entre celles-ci et Euroclear. Si c'est le cas, peut-on

yes or no — that this would assist us in learning the amounts? That would be my first question.

My other question is this: Do you assume that this money is in Canadian financial institutions, given the relationship?

**Ms. Hunt:** Thank you, Senator Dasko, for the question. I know that this is a little bit of a difficult one for us to explain clearly.

**Senator Dasko:** It is okay. You can explain it.

**Ms. Hunt:** Euroclear has frozen the assets in Europe. It is holding the assets in any denomination in equivalent amounts in Europe. If there are specific assets that need to be sanctioned in Canada according to the SEMA, they should be immobilized and frozen in Canada, regardless of which bank it has a relationship to because Canada needs to know who the ultimate beneficiaries of those assets are.

This tool will allow us to get more information about the specific assets that are immobilized in Canada pursuant to our requirements, but they need to know who the beneficial owners are. We will also be able to gather more information about the types of assets that are being held. For example, is it an investment account? Is it a checking account? Are there investments in mutual funds? Knowing this will help us to better understand whether a profit is being made unduly on holding those assets, and that is what this charge will focus on.

**Senator Dasko:** Right, okay. So when you say “held in Canada,” you mean Canadian financial institutions?

**Ms. Hunt:** Correct.

**Senator Dasko:** Yes. This should be seen by people like me who are looking to find the Russian assets and who say that we should be happy with this.

**Ms. Hunt:** If the institutions are holding assets that belong to a Russian-sanctioned entity, those assets —

**Senator Dasko:** State assets.

**Ms. Hunt:** Yes. Russian state entities are sanctioned under Canada’s SEMA act.

**Senator Dasko:** They are, yes.

supposer que cela nous aiderait à connaître les montants? Vous pouvez répondre oui ou non.

Mon autre question est la suivante : compte tenu de cette relation, pensez-vous que l’argent est effectivement détenu par des institutions financières canadiennes?

**Mme Hunt :** Merci pour la question, sénatrice Dasko. Il est un peu difficile pour nous d’expliquer clairement ce point.

**La sénatrice Dasko :** Il n’y a pas de problème; allez-y.

**Mme Hunt :** Euroclear a gelé les actifs en Europe. La banque détient les actifs dans une devise quelconque pour des montants équivalents en Europe. Si certains actifs en particulier doivent faire l’objet de sanctions au Canada en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales, ils doivent être immobilisés et gelés au Canada, quelle que soit la banque avec qui Euroclear a un lien, car le Canada a besoin de connaître l’identité des bénéficiaires ultimes des actifs.

Le mécanisme nous permettra d’obtenir davantage de renseignements sur les actifs qui sont immobilisés au Canada conformément aux exigences, mais nous avons aussi besoin de savoir qui sont les bénéficiaires effectifs. De plus, nous pourrions recueillir davantage de renseignements sur les types d’actifs détenus. Par exemple, s’agit-il d’un compte de placement, d’un compte chèques, ou encore d’investissements dans des fonds communs de placement? Ces informations nous aideront à déterminer si la détention de ces actifs génère des bénéfices indus, et ce sont ces bénéfices qui seront visés par le prélèvement.

**La sénatrice Dasko :** D’accord. Quand vous parlez des actifs « détenus au Canada », vous voulez dire détenus par des institutions financières canadiennes?

**Mme Hunt :** C’est exact.

**La sénatrice Dasko :** Les gens comme moi qui cherchent à trouver les actifs russes devraient se pencher là-dessus. Nous devrions en être heureux.

**Mme Hunt :** Si les institutions détiennent des actifs qui appartiennent à une entité russe faisant l’objet de sanctions, ces actifs...

**La sénatrice Dasko :** Des actifs de l’État.

**Mme Hunt :** Oui. Les entités étatiques russes font l’objet de sanctions aux termes de la Loi sur les mesures économiques spéciales du Canada.

**La sénatrice Dasko :** Effectivement.

**Ms. Hunt:** Those assets should be immobilized in Canada pursuant to the SEMA requirements and disclosed to the RCMP, and then the Minister of Finance can gather more information about them to see whether the institution may be profiting unduly from holding those assets immobilized on its balance sheet.

**Senator Dasko:** Thank you.

**Senator Woo:** This is a technical question on the windfall tax on immobilized assets. Is there an analogue in criminal law where proceeds of crime, for example, are immobilized? Is there also that provision where the state can impose a windfall tax on the bank that is holding the criminally gained assets of a racketeer? Do you know that?

**Ms. Hunt:** I do not know the answer to that question, senator. I can take it back, and we can respond if there is something under the Criminal Code with respect to that.

**Senator Woo:** Yes. Really the question is this: If there isn't, why are we doing it in this case? Presumably because the numbers are very large, I guess, and also because there is a kind of international relations and solidarity element to it. I would be curious if we didn't have a similar provision because the proceeds of crime can be very large as well, possibly larger than the \$100 million or so that we think is being held from sanctioned Russian entities in Canada.

**Mr. Weil:** One element that could be helpful to draw that distinction is that the immobilized property from a sanctions perspective can be immobilized for a long time, effectively in stasis.

**Senator Woo:** Yes.

**Mr. Weil:** That is my immediate reaction if you were to compare and contrast the two. A criminal matter would be more dynamic and tactile. The situation here could be dormant assets on the balance sheet of an institution that are yielding passive income, if you will, as opposed to the bank account of a criminal, that happens to be held in an institution when there was a process against that criminal at some point in time.

**Senator Woo:** Just to follow up, sometimes regimes change. The national assets of a regime can go from one we did not like to one we are more favourable toward. I'm thinking of Syria, for example. Does that change the calculation in any way where we have imposed an excess tax because we didn't like the regime when they held the assets, and it has changed because a better government has come in? How does that factor into the law?

**Mme Hunt :** Ces actifs doivent être immobilisés au Canada conformément aux exigences de la Loi sur les mesures économiques spéciales, et des renseignements sur les actifs doivent être communiqués à la GRC. Le ministre des Finances pourra ensuite recueillir davantage de renseignements à leur sujet et déterminer si l'institution génère des bénéfices indus grâce aux actifs immobilisés dans son bilan.

**La sénatrice Dasko :** Merci.

**Le sénateur Woo :** Ma question est une question technique concernant le prélèvement sur les bénéfices exceptionnels découlant d'actifs immobilisés. Existe-t-il un équivalent en droit pénal, où les produits de la criminalité, par exemple, sont immobilisés? Existe-t-il une disposition permettant à l'État d'imposer un impôt sur les bénéfices exceptionnels à une banque qui détiendrait des actifs issus des activités criminelles d'un trafiquant? Le savez-vous?

**Mme Hunt :** Je ne connais pas la réponse à cette question, sénateur. Je peux me renseigner et nous vous dirons s'il existe une disposition là-dessus dans le Code criminel.

**Le sénateur Woo :** D'accord. S'il n'y en a pas, on peut se poser la question suivante : pourquoi imposer un tel prélèvement dans ce cas-ci? Je suppose que c'est parce que les montants sont très élevés, et que l'aspect des relations internationales et de la solidarité entre en jeu. Je serais surpris que le Code criminel ne prévoie aucune disposition semblable, car les produits de la criminalité peuvent eux aussi être très importants — peut-être même plus importants que les quelque 100 millions de dollars que nous estimons être détenus au Canada par des entités russes faisant l'objet de sanctions.

**M. Weil :** Un élément qui peut aider à établir une distinction entre les deux situations, c'est que les biens immobilisés en raison de sanctions peuvent demeurer immobilisés pendant une longue période. C'est un gel effectif.

**Le sénateur Woo :** Je vois.

**M. Weil :** C'est la première chose que je me dis si je compare les deux situations. Dans le cas d'activités criminelles, les actifs bougent et sont tangibles. Dans cette situation-ci, les actifs peuvent être en dormance dans le bilan d'une institution et générer des revenus passifs. Ce n'est pas la même chose que le compte bancaire d'un criminel, qui se trouve être géré par une institution alors qu'une procédure a été engagée contre ce criminel.

**Le sénateur Woo :** Dans le même ordre d'idée, parfois, les régimes changent. Les actifs nationaux d'un pays peuvent passer des mains d'un régime que nous n'aimions pas à celles d'un régime auquel nous sommes favorables. Je pense par exemple à la Syrie. Si une taxe sur les bénéfices exceptionnels a été imposée parce que nous n'aimions pas le régime au moment où il détenait les actifs, mais qu'un meilleur gouvernement est arrivé

**Ms. Hunt:** Senator, that's an excellent question. I think the way the charge is created allows for dynamism in those circumstances. It reflects the current reality based on Canada's existing sanctions regime. So the charge would not continue if Canada makes changes to its sanctions regime.

**Senator Woo:** Sure.

**Ms. Hunt:** And the funds are directed to the Consolidated Revenue Fund, which means the government is able to leverage those funds and direct them to priorities that it feels are important. For example, in the case of the Russian regulations, the government has committed to using the funds to support Ukraine. In another instance, they may choose to do something different with that to support other victims in a circumstance. So it does allow flexibility. There is not one specific destination for the funds other than back to the central Consolidated Revenue Fund to allow the government to support priorities.

**Senator Woo:** Thank you.

[Translation]

**Senator Gerba:** Can you further explain why the government chose not to specify the purposes for which profits from capital assets under the Special Economic Measures Act can be used?

**Ms. Hunt:** Thank you for your question. We want to make sure that the government and the Minister of Finance have the flexibility to target the most important priority work in one case or another. The mechanism has to do with any sanctions that Canada might consider. There might be other circumstances that would be considered in other conflicts or other countries where the Government of Canada would choose to do something different. It is to ensure that the government has that flexibility.

**Senator Gerba:** Do we have any idea what we're expecting in terms of an amount?

[English]

**Ms. Hunt:** The revenues that Canada expects through this mechanism are modest. That is an excellent question. Because of the number of revenues that Canada has in total in the country and the location and types of assets we might have, I think we expect the revenues to be modest. But this is one circumstance, and there are future possibilities where revenues may be larger than those that are currently likely under this mechanism with respect to the sanctions that we have in place.

**Senator Gerba:** Thank you.

au pouvoir, cela entraîne-t-il un changement dans les calculs? Que prévoit la loi?

**Mme Hunt :** C'est une excellente question, sénateur. Je crois que, tel qu'il a été conçu, le prélèvement permet une certaine souplesse dans ces circonstances. Il reflète la réalité actuelle en fonction du régime de sanctions du Canada. Donc, si le Canada modifiait ce régime, le prélèvement ne serait pas maintenu.

**Le sénateur Woo :** Je vois.

**Mme Hunt :** Les fonds provenant du prélèvement sont versés dans le Trésor, donc le gouvernement peut les affecter aux priorités qu'il juge importantes. Par exemple, dans le cas du règlement visant la Russie, le gouvernement s'est engagé à utiliser les fonds pour soutenir l'Ukraine. Dans une autre situation, il pourrait choisir d'utiliser les fonds à d'autres fins pour aider des victimes. Il y a donc une certaine souplesse. Les fonds n'ont pas de destination précise, si ce n'est qu'ils sont versés dans le Trésor pour permettre au gouvernement de faire progresser les priorités.

**Le sénateur Woo :** Merci.

[Français]

**La sénatrice Gerba :** Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu mieux pourquoi le gouvernement a choisi de ne pas préciser les fins auxquelles les bénéfices tirés d'actifs immobilisés en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales peuvent être utilisés?

**Mme Hunt :** Merci pour votre question. Nous voulons nous assurer que le gouvernement et le ministre des Finances ont la flexibilité nécessaire pour cibler le cadre de priorité le plus important dans un cas ou un autre. Le mécanisme a trait à toutes les sanctions que le Canada pourrait envisager. On envisagerait peut-être d'autres circonstances dans d'autres conflits ou d'autres pays où le gouvernement du Canada choisirait de faire quelque chose de différent. C'est pour faire en sorte que le gouvernement ait cette flexibilité.

**La sénatrice Gerba :** Est-ce qu'on a une idée de ce que nous attendons comme montant?

[Traduction]

**Mme Hunt :** C'est une excellente question. Les recettes que le Canada pense obtenir grâce à ce mécanisme sont modestes, compte tenu du montant total des actifs détenus au pays, de leur emplacement et de leur type. Toutefois, nous sommes dans une situation bien précise. Il est possible que, à l'avenir, les recettes soient plus importantes que celles qui sont actuellement prévisibles dans le cadre du mécanisme au vu des sanctions qui ont été mises en place.

**La sénatrice Gerba :** Merci.

**Senator Papatello:** Just a quick question on the same matter. Is there an amount, a limit for the banks — like with their anti-money laundering activities — where a \$10,000 level triggers other scrutiny? Is there a limit in this instance? Would we worry that \$9,999 many times over would evade any scrutiny? That is one question. Is it a transaction that triggers this? If money is currently sitting here and has been sitting here for 10 years with no activity — you mentioned this passive income ability — we are not going to get at that because there is no active transaction that is current.

**Ms. Hunt:** Senator, that is an excellent question. There are a couple of different ways to look at sanction assets in Canada. The first is that the obligation under SEMA requires that all assets of a sanctioned person, be that a physical person or entity, be immobilized in Canada. At the same time, whether they are being moved or not and they have to stop and halt or freeze any transactions that may be linked to a person, under the Anti-Money Laundering and Anti-Terrorist Financing Regime, we have clarified to ensure that our reporting entities are able to support the detection of sanctions evasion. So that is where sanctioned individuals are trying to leverage typologies that are typically used for the laundering of funds to try to evade sanctions in Canada. They are also required to report to FINTRAC any suspicious transactions that they feel are attempts to avoid Canada's sanctions. In both instances, there is no threshold. They have to report or immobilize all assets related to that.

**Senator Papatello:** So it is not just one way. It is not just money coming in but also money going out, correct?

**Ms. Hunt:** Correct.

**Senator Papatello:** Going out anywhere or —

**Ms. Hunt:** Going out anywhere because it requires an understanding of who will benefit and who is going to receive the funds. It is not a country-specific understanding. It is a person-specific understanding.

**Senator Papatello:** For example, individuals who have not made it on to this list yet to be sanctioned could be sending sanctioned individuals money from Canada, is that correct?

**Ms. Hunt:** If they are, those funds should be frozen pursuant to the SEMA and should be reported to FINTRAC because they may be seeking to evade Canada's sanction requirements.

**La sénatrice Papatello :** J'ai une brève question à ce sujet. Y a-t-il un montant limite qui attire l'attention des banques? Par exemple, dans le cadre des activités de lutte contre le blanchiment d'argent, un montant de 10 000 \$ déclenche un examen minutieux. Y a-t-il une limite dans ce cas-ci? Devrions-nous craindre que des montants répétés de 9 999 \$ échappent à toute surveillance? Voilà ma question. Est-ce une transaction qui déclenche un tel examen? Si des fonds reposent dans un compte sans activité depuis 10 ans — vous avez parlé de revenu passif —, nous ne pourrions pas les détecter, puisqu'aucune transaction n'est effectuée.

**Mme Hunt :** C'est une excellente question, sénatrice. Il existe plusieurs façons d'envisager les actifs faisant l'objet de sanctions au Canada. Tout d'abord, en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales, tous les actifs d'un particulier ou d'une entité faisant l'objet de sanctions doivent être immobilisés au Canada. Que les fonds soient en cours de transfert ou non, les institutions doivent interrompre les transactions et geler les fonds. Ensuite, dans le cadre du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, nous avons clarifié les choses pour faire en sorte que les entités déclarantes puissent détecter les contournements de sanctions. Dans ce genre de situation, les personnes sanctionnées tentent d'exploiter les typologies généralement utilisées pour le blanchiment d'argent afin de contourner les sanctions au Canada. Les entités déclarantes sont également tenues de signaler au CANAFE toute transaction suspecte qui, selon elles, constitue une tentative de contourner les sanctions canadiennes. Dans les deux cas, il n'y a pas de seuil. Elles doivent signaler ou immobiliser tous les actifs liés à la transaction suspecte.

**La sénatrice Papatello :** Donc ce n'est pas juste dans un sens. Il peut s'agir de transactions sortantes, pas seulement de transactions entrantes. Est-ce bien le cas?

**Mme Hunt :** Oui.

**La sénatrice Papatello :** Quelle que soit leur destination?

**Mme Hunt :** Oui, quelle que soit leur destination, car il faut déterminer qui recevra les fonds et qui en tirera profit. Il ne s'agit pas de déterminer comment le pays tirera profit des fonds, mais de déterminer comment la personne en tirera profit.

**La sénatrice Papatello :** Les personnes qui ne figurent pas encore sur la liste des sanctions pourraient-elles envoyer de l'argent depuis le Canada à des personnes sanctionnées?

**Mme Hunt :** Si c'est le cas, ces fonds devraient être gelés conformément à la Loi sur les mesures économiques spéciales et la transaction devrait être signalée au CANAFE, car il est possible que la personne tente de contourner les sanctions du Canada.

**Senator Papatello:** To clarify, Canadians who are currently not on a sanctioned list or individuals with money or assets in Canada cannot transfer any level out.

**Ms. Hunt:** No.

**Senator Papatello:** Okay.

**Ms. Hunt:** You cannot deal with sanctioned persons.

**Mr. Weil:** It is a blanket dealings ban.

**Senator Papatello:** Thank you.

**The Chair:** Thank you, Senator Papatello, sponsor of the bill in the Senate.

I would like to ask a question of Mr. Almon. I don't want you to feel you have been overlooked in any way. It is also very rare that your organization comes to a meeting such as this one.

My question is very simple. How does FINTRAC fall into all of this? As the conditions internationally change, are you in contact much — to the extent that you can tell us — with similar organizations among our partner countries? Specifically, obviously, we are talking about Ukraine here.

**Michael-John Almon, Assistant Deputy Director, Strategic Policy and Review, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada:** Thank you. In 2024, as Ms. Hunt was explaining, sanctions evasion was added to our mandate as both Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing supervisor as well as Canada's financial intelligence unit.

At that time, it increased the level of obligation and responsibility among the reporting entities that are under our supervision. That includes the financially regulated financial institutions but also money services businesses, real estate brokers and a variety of other sectors of the economy.

Just to build on the question from Senator Papatello, they now have obligations to submit suspicious transaction reporting where they have reasonable grounds to suspect that the transaction or attempted transaction may be related to sanctions evasions. It is even lower on that level of suspicion associated with it.

They have reporting obligations more broadly but also record keeping and know-your-client obligations that now tie into that, just as they do with money laundering and anti-terrorist financing obligations.

**La sénatrice Papatello :** En clair, les Canadiens qui ne figurent pas actuellement sur une liste de sanctions ou les personnes qui possèdent des actifs au Canada ne peuvent pas transférer d'argent à des personnes sanctionnées.

**Mme Hunt :** C'est cela.

**La sénatrice Papatello :** D'accord.

**Mme Hunt :** Il est interdit de traiter avec des personnes sanctionnées.

**M. Weil :** Il y a une interdiction générale visant les transactions.

**La sénatrice Papatello :** Merci.

**Le président :** Merci, sénatrice Papatello, parraine du projet de loi au Sénat.

J'aimerais vous poser une question, monsieur Almon. Je ne veux pas que vous ayez l'impression d'avoir été ignoré. Il est très rare que votre organisation participe à une réunion comme celle-ci.

Ma question est très simple. Quel est le rôle du CANAFE dans tout cela? Autant que vous puissiez nous le dire, gardez-vous un contact étroit avec des organisations semblables dans des pays partenaires à mesure que la situation internationale évolue? Bien entendu, il est spécialement question ici de l'Ukraine.

**Michael-John Almon, sous-directeur adjoint, Politiques stratégiques et révisions, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada :** Merci. Comme l'expliquait Mme Hunt, en 2024, la lutte contre le contournement des sanctions a été ajoutée à notre mandat en tant qu'organisme de surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au Canada, ainsi qu'en tant que centre du renseignement financier du Canada.

Cette mesure a renforcé les obligations et les responsabilités des entités déclarantes qui sont sous notre supervision, soit les institutions financières réglementées, mais aussi les entreprises de services monétaires, les courtiers immobiliers et divers autres secteurs de l'économie.

Pour rebondir sur la question de la sénatrice Papatello, ces entités ont désormais l'obligation de signaler toute transaction suspecte lorsqu'elles ont des motifs raisonnables de croire que la transaction ou la tentative de transaction pourrait être liée à un contournement de sanctions. Le seuil de suspicion requis est donc encore plus bas dans ce cas-ci.

Les entités ont aussi des obligations de déclaration plus générales, comme l'obligation de conserver les documents et de bien connaître leurs clients, tout comme elles doivent le faire pour ce qui est de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

To the second part of your question, yes, as we have increased our space related to sanction evasion, we have also increased our relationships and understanding, particularly with other like-minded allies in terms of the types of typologies and indicators associated with these financial activities. You will have seen that from public-facing publications from us on our strategic intelligence related to both sanctions evasion and proliferation financing.

**The Chair:** Thank you very much.

[*Translation*]

**Senator Gerba:** Are there any exceptions for members of the diaspora who want to send money to the country?

[*English*]

**Ms. Galadza:** Senator, there is a way in which individuals can receive an exemption or a permit to send money. I think you are talking maybe about remittances or something like this. Maybe I'll ask Mr. Burridge to again explain what that process is.

**Senator Gerba:** Thank you.

**Mr. Burridge:** Thank you for the question. So anybody in Canada can apply to the Minister of Foreign Affairs to undertake an activity that would otherwise be prohibited by Canada's sanctions, be it under the Special Economic Measures Act, the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, or even under the UN Act as well. It is a slightly different process with the UN Act because they would need to seek a permit through the UN Security Council as well and the committee there.

So that application can be made to the Minister of Foreign Affairs. It is at her discretion whether that is granted. Various factors will be taken into consideration, including humanitarian factors and national security — things like that. So permits are not guaranteed. They are exceptional in nature, and it is a process that is confidential, but anyone is open to make an application for a permit.

**Senator Adler:** To anyone on the panel willing to respond, have we ever sanctioned or have we ever considered sanctioning an ally? I'll give you an example: the United States.

**The Chair:** Feel free, any of you wonderful public servants and witnesses, to respond.

**Mr. Burridge:** Thank you for the question — I think.

I think that when it comes to any sanctions designation, there is a rigorous due diligence process that we undertake, thinking about each situation very uniquely. As you will be aware, no doubt, under the Special Economic Measures Act and under the

Pour répondre à la deuxième partie de la question, oui. À mesure que nous avons élargi notre champ d'action en matière de contournement des sanctions, nous avons également renforcé nos relations avec des alliés aux vues similaires ainsi que notre compréhension des types de typologies et d'indicateurs liés à ces activités financières. Vous l'aurez constaté dans les publications du CANAFE sur ses activités de renseignement stratégique liées au contournement des sanctions et au financement de la prolifération.

**Le président :** Merci beaucoup.

[*Français*]

**La sénatrice Gerba :** Y a-t-il des exceptions pour les membres de la diaspora qui veulent envoyer de l'argent au pays?

[*Traduction*]

**Mme Galadza :** Il est possible pour des particuliers d'obtenir une exemption ou une licence pour envoyer de l'argent. Je crois que vous parlez des transferts de fonds. Je vais demander à M. Burridge de parler du processus.

**La sénatrice Gerba :** Merci.

**M. Burridge :** Merci pour la question. Toute personne au Canada peut demander au ministre des Affaires étrangères l'autorisation d'entreprendre une activité qui serait autrement interdite par les sanctions canadiennes, que ce soit en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales, de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus ou même de la Loi sur les Nations Unies. Le processus est légèrement différent dans le cas de la Loi sur les Nations Unies, car il faudrait également obtenir une licence auprès du Conseil de sécurité des Nations unies et de son comité.

Une telle demande peut être présentée à la ministre des Affaires étrangères, qui l'acceptera à sa discrétion. Divers facteurs sont pris en considération, notamment des facteurs d'ordre humanitaire et la sécurité nationale, entre autres. L'obtention d'une licence n'est donc pas garantie. Les licences sont accordées de façon exceptionnelle et la procédure est confidentielle, mais n'importe qui peut faire une demande.

**Le sénateur Adler :** Aux témoins qui souhaitent répondre, avons-nous déjà sanctionné ou envisagé de sanctionner un allié? Voici un exemple : les États-Unis.

**Le président :** N'hésitez pas à répondre, que vous soyez fonctionnaire ou témoin.

**M. Burridge :** Merci pour la question — je crois.

Quand il s'agit d'imposer des sanctions, nous suivons un processus rigoureux de diligence raisonnable. Chaque situation est examinée individuellement. Comme vous le savez sans doute, la Loi sur les mesures économiques spéciales et la Loi sur la

Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, there are very specific triggers and thresholds that would justify listing someone or listing an entity. Under the Special Economic Measures Act, that includes things like human rights violations, significant corruption and situations that constitute a grave breach of international peace and security, as well as when a multilateral organization to which Canada belongs calls on its members to impose economic measures. And then, under the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, those same two — human rights-related and corruption-related triggers.

So I think we would look at those triggers. We would look at a situation. We would look at broader implications: What are allies doing? How could this impact Canadians? How could this impact our national security? How could this impact Canada economically?

There are a number of factors. I cannot say with any certainty on what musings there have been about certain countries or certain individuals in countries. Certainly, when regulations are made, as you know, they become public. And so I am sure that there are a lot of situations that we think about using sanctions in, but it is not always the right tool. We have always thought of sanctions as being a tool of last resort and one that complements other efforts — foreign policy efforts, advocacy and different capacity-building projects and things like that. We do need to put that lens on whether or not sanctions are an appropriate tool in the toolbox at any given time.

**Senator Adler:** I appreciate the triggers and lens tutorial, Mr. Burridge. So the answer to the question “Have we ever considered sanctioning the United States?” is that you don’t know?

**Mr. Burridge:** I don’t know that answer, no.

**Senator Adler:** Thank you.

**The Chair:** Thank you very much, and thank you, Senator Adler, for bringing this meeting to a crescendo at the end.

On behalf of the committee, I would like to thank our witnesses, all fine public servants, for the job you do. So thank you to Larisa Galadza, Patrick Boulanger, Judy Korecky, Stephen Burridge, Michael-John Almon, as well as, of course, Erin Hunt, Jeremy Weil and Ben Rankin from Finance Canada.

Colleagues, we will reconvene tomorrow morning at 10:30, in this room, for an in camera discussion on the future business of the committee.

justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus prévoit des critères et des seuils très précis pour justifier l’inscription d’une personne ou d’une entité sur une liste de sanctions. Dans la Loi sur les mesures économiques spéciales, ces critères comprennent notamment les violations des droits de la personne, la corruption grave et les situations qui constituent une atteinte grave à la paix et à la sécurité internationales, ainsi que les cas où une organisation multilatérale dont le Canada fait partie demande à ses membres d’imposer des mesures économiques. La Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus comprend ces deux mêmes critères — les atteintes aux droits de la personne et la corruption.

Il faudrait donc tenir compte de ces critères et envisager les répercussions générales d’une telle mesure en se posant les questions suivantes : que font nos alliés? Quelles pourraient être les répercussions sur la population, sur la sécurité nationale et sur l’économie du Canada?

Il y a un certain nombre de facteurs à considérer. Je n’ai aucune certitude quant aux réflexions qui ont pu être menées en vue d’imposer des sanctions à certains pays ou à des particuliers dans ces pays. Comme vous le savez, les règlements qui sont pris deviennent publics. Je suis certain que l’imposition de sanctions est envisagée dans de nombreuses situations, mais ce n’est pas toujours l’outil approprié. Nous avons toujours considéré l’imposition de sanctions comme un dernier recours, qui vient compléter d’autres efforts, comme des efforts en matière de politique étrangère, des campagnes de sensibilisation, des projets de renforcement des capacités, etc. Nous devons toujours nous demander si les sanctions sont un outil approprié, quelle que soit la situation.

**Le sénateur Adler :** Je vous remercie pour vos explications, monsieur Burridge. Donc, pour ce qui est de savoir si nous avons déjà envisagé de sanctionner les États-Unis, vous n’avez pas la réponse?

**M. Burridge :** Non, je n’ai pas la réponse.

**Le sénateur Adler :** Merci.

**Le président :** Merci beaucoup, et merci à vous, sénateur Adler, de nous avoir permis de conclure la réunion sur ce moment fort.

Au nom des membres du comité, je tiens à remercier nos témoins, tous d’excellents fonctionnaires, pour le travail qu’ils accomplissent. Merci donc à Larisa Galadza, Patrick Boulanger, Judy Korecky, Stephen Burridge et Michael-John Almon, ainsi qu’à Erin Hunt, Jeremy Weil et Ben Rankin, de Finances Canada.

Chers collègues, nous nous réunirons de nouveau demain matin dans cette salle, à 10 h 30, pour une discussion à huis clos sur les travaux futurs du comité.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

---